Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260409-2026420-DE

Séance du 9 avril 2026
Délibération n° 2026-4-20

Délibération : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Date de la convocation : 2 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 14 - Procurations : 1 - Votes : 15

L'an deux mille vingt six
Le jeudi neuf avril
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.
Etaient présents :
ROPERS Daniel, LE BESCOND François, RAFFIN Karine, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LALLEMENT Martine, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, GUILLOU Vincent, KOZINE André, ROULET Cécile, CLECH Marie.
Etait absente et excusée : DENIAUD-QUEROMES Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie).
Secrétaire de Séance : LALLEMENT Martine.

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – BUDGET COMMUNAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles **L.2311-5** et **R.2311-12** relatifs à l'affectation du résultat ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable **M57** ;
Vu le **Compte Financier Unique (CFU)** dûment arrêté ;
Vu la nécessité d'assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice 2026,
Considérant l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 2 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2025 comme suit :

- Affectation à la section d'investissement au compte 1068 de la totalité de l'excédent de fonctionnement de **383 902.09 €**

Le Maire,

Daniel ROPERS